



Accident responsable, délit de fuite, assurance résiliée

Par **Sam94**, le **23/10/2016** à **08:11**

Bonjour,

Le 12/10, à 4 h du matin, un véhicule a percuté mon véhicule en stationnement et il a déformé ma voiture tellement le choc était violent. La personne a enlevé les plaques d'immatriculation et il a pris la fuite. La police a constaté qu'il y a sur le pare-brise, le macaron vert assurance et contrôle technique, Vu qu'il est assuré à la Macif. J'ai été et ils m'ont dit l'assurance est résiliée. Du moment, moi, que je suis assuré, formule élargie tiers plus et les dégâts ne sont pas remboursés par mon assurance. Le véhicule acheté 6.700 € et une grosse partie à crédit et je suis choqué par cette situation. J'ai envoyé à l'assurance le procès verbal de la police. Et je ne sais pas, dans ce cas, quels sont mes recours ?

Veuillez m'aider, svp. Merci.

Par **chaber**, le **23/10/2016** à **09:07**

bonjour

Je résume

Une voiture a percuté votre véhicule en stationnement. La police a relevé sur le pare-brise la vignette contrôle et technique et la vignette assurance.

Il s'avère que cette voiture n'est plus assurée.

[citation]moi j suis assuré formule élargie tiers plus et les dégâts ne sont pas remboursé par mon assurance.[/citation]vous n'avez donc pas de garantie Dommages.

Avez-vous un courrier de l'assureur adverse précisant cette non-assurance?

Vous avez la possibilité de faire un recours auprès du FGAO

Par **Sam94**, le **23/10/2016** à **19:10**

La police m'a remis procès verbal de l'accident et sans faire attention il m'a donné une feuille interne ou il est inscrit nom de l'adversaire ainsi que son numéro police assurance Macif comme moi. Elle vérifier le numéro et elle m'a dit que il est résilié et il faut attendre au moins un mois pour écrire à cette personne et ils vont me contacter je suis désespéré car à l'état actuel je me retrouve sans véhicule et rembourse 107 € pendant 4 ans cette histoire est complexe je perds patience de plus je subis un préjudice moral et matériel et je ne sais pas si je peux déposer plainte directement contre cette personne de plus j'ai retrouvé son nom son adresse.

Merci.

Par **chaber**, le **24/10/2016** à **14:14**

bonjour

Pour actionner le FGAO il faut que vous ayez une confirmation écrite de l'assureur précisant la non garantie

Par **Sam94**, le **25/10/2016** à **18:11**

Bonjour j'ai été à l'assurance Macif il m'a dit il vont envoyer courrier à l'adversaire car ils ont les coordonnées de ce délinquant car l'assurance qui a résilié si celle ancien propriétaire Macif elle a fait des recherches certificat cession et elle trouve l'adresse M'a question est ce que le nom la plaque immatriculation j peux déposer plainte contre cette personne au tribunal instance procureur?

Par **chaber**, le **26/10/2016** à **07:33**

bonjour

[citation]j'ai été à l'assurance Macif il m'a dit il vont envoyer courrier à l'adversaire car ils ont

les courdonne de ce delinquant car l'assurance qui ete résilier si celle ancien propriétaire Macif elle a fait des recherche certificat cession et elle trouve l'adresse[/citation]La découverte de l'assureur de l'adversaire, même erroné, vous a déjà fait gagner du temps puisque c'est le votre.

Après ses recherches il a retrouvé tous les éléments pour écrire à l'adversaire en demandant ses coordonnées d'assurance. Je souhaite pour vous qu'il soit bien assuré et omis de mettre sa nouvelle vignette.

Pour l'instant rien ne prouve qu'il ne soit pas assuré

Par **Sam94**, le **26/10/2016 à 08:41**

Bonjour admettant le responsable de l'accident ne repond pas au courrier de mon assurance est ce que il y'a un fichier national pour voir si il est assuré ? Et si il répond pas ç quoi la suite des recours?

Par **chaber**, le **26/10/2016 à 10:56**

bonjour

Votre assureur vous informera du suivi de son courrier et vous conseillera pour saisir le fonds de garantie; ce qui va prendre quelques mois avant d'être indemnisé

Par **Sam94**, le **26/10/2016 à 17:55**

Bonjour l'assistance m'a ramené mon véhicule depuis 13/10/206 à un garage est ils ont pas mandater un expert et j'ai été à la Macif est il m'ont dit t assuré au tiers ç moi même qui devrais payer l'expert car soit disant j'ai pas adversaire alorqu j leur donné le nom propriétaire de véhicule et l'immatriculation de véhicule qui m'a percute

Par **Sam94**, le **27/10/2016 à 05:56**

Bonjour ça fait 13 jours mon véhicule est au garage la Macif ils ont pas mandater un expert. Car j suis au tiers et j devrais payer l'expert mais dans mon cas j suis pas responsable de l'accident et il y'a un rapport de police. On m'a parlé de l'expertise à titre conservatoire j'aimerais savoir ç quoi?

Par **Tisuisse**, le **27/10/2016 à 07:25**

Bonjour Sam94,

Merci de ne pas utiliser de langage SMS, donc pas d'abréviations SMS, c'est interdit sur ce forum pour une plus grande clarté de votre demande, donc j pou je, ç pour c'est, etc, sont à exclure.

Rien ne vous interdit de déposer une plainte directement auprès du Procureur, en occultant volontairement la case "commissariat de police" et le Parquet fera le nécessaire auprès du propriétaire de la voiture ou du titulaire de la carte grise, puisqu'il est identifié grâce à la carte verte d'assurances collée sous le pare-brise.

Par **Sam94**, le **27/10/2016 à 15:22**

Bonjour la Macif me conseil de ne pas porte en justice car ç trop long et il mon dit vu je n'ai pas assuré un contrat habitation chez eux j ne suis pas protection juridique juste l'option recur de coup ils mon dit ç de patiente il vont écrire au propriétaire si il se manefeste avec l'assurance j sois indemnisé et si il répond pas il vont constitue un dossier fond de garantie et ça va prendre au moins 2 ans pour être indemnisé une somme inférieure à mon achat de véhicule acheté mois2/16 6700€ financé par un organisme crédit 5000€,107€ pendant 4 à votre avis le mieux attaquer la personne et solliciter un avocat qui va engendre des frais en espérant récupéré la valeur réel de mon véhicule ou accepte l'idée de la Macif constitue un fond de garantie ?

Par **Tisuisse**, le **27/10/2016 à 15:34**

C'est pas possible, il est assuré aussi à la MACIF ou pas l'autre conducteur ?

Par **chaber**, le **27/10/2016 à 15:47**

bonjour

les délais d'intervention du FGAO sont assez longs mais c'est déjà une bonne chose qu'il existe. Votre assureur suit la procédure normale:

- mise en cause du propriétaire
- il répond ou non
- en fonction, votre assureur va constituer un dossier pour mettre en cause le FGAO. Cet organisme va étudier le dossier.(Cela prend déjà quelques mois vu l'encombrement)

Bien entendu vous pouvez prendre un avocat à vos frais mais il se retrouvera devant la même procédure

Par **chaber**, le **27/10/2016 à 16:11**

@Tisuisse

Sam94 a donné la réponse

[citation] nom de l'adversaire ainsi que son numéro police assurance Macif comme moi. Elle vérifier le numéro et elle m'a dit que il est résilié [/citation]

Par **Tisuisse**, le **27/10/2016 à 16:21**

Je n'avais pas fait attention.

Ceci explique l'attitude de la MACIF (à la création, c'était la Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France) qui ne veut pas avoir, en cas de procédure, à payer plus, beaucoup plus, d'où la dissuasion de ne pas porter plainte.

Par **Sam94**, le **27/10/2016 à 16:22**

Bonjour administrateur, mon adversaire a pris la fuite et il a enlever les plaque la police est à arrive et paraport à la vignette verte et controle technique le numero carte verte sur bar brise ç l'ancien propriétaire vendu mois 07/1016 et aparament le nouveau propriétaire s'est douce car il me d'semble il n'est pas assure

Par **Tisuisse**, le **27/10/2016 à 16:46**

Rien compris à ton message.

En langage clair, bien écrit, etc, cela signifie quoi ?

Par **Sam94**, le **27/10/2016 à 17:34**

Pour être simple le responsable de l'accident a enlever les plaque et la police ont identifier son nom à la vignette verte et contrôle technique accroché sur barebrise la police mon donner procès verbal avec un numero police jai ete à la Macif il mon dit cette assurance est résilier depuis mois juillet et c'est l'assurance de l'ancien propriétaire de vihicule et à mon avis après l'accident le faite il a pris la fuite c'est il roule sans assurance

Par **chaber**, le **27/10/2016 à 17:40**

[citation]Pour être simple le responsable de l'accident a enlever les plaque et la police ont identifier son nom à la vignette verte et contrôle technique accroché sur barebrise la police mon donner procès verbal avec un numero police jai ete à la Macif il mon dit cette assurance

est résilier depuis mois juillet et c'est l'assurance de l'ancien propriétaire de véhicule et à mon avis après l'accident le fait il a pris la fuite c'est il roule sans assurance[/citation]c'est bien ce que je pensais

Par **Tisuisse**, le **27/10/2016** à **18:10**

Mais grâce à l'ancien propriétaire, donc au certificat de cession, la justice va pouvoir rapidement retrouver le nom de l'acheteur et ce dernier devra répondre de l'accident ou dire qui conduisait ce jour là.

Je pense que, si cette voiture n'était pas assurée, il est possible que le conducteur roulait sans permis et peut-être sous alcool ou stupéfiants. voire les 2.

Conclusion : déposer une plainte contre X, directement auprès du procureur de la République.

Par **chaber**, le **27/10/2016** à **18:44**

je suis d'accord pour un dépôt de plainte mais je tiens à signaler que cela n'accélérera pas le processus de saisie du FGAU

Par **Sam94**, le **28/10/2016** à **15:05**

Bonjour à la Macif une secrétaire elle a fait des recherches sur certificat de cession et elle m'a dit que mon adversaire habite le même département 94 maison alfort et moi Vitry sur Seine. Et il a 20 ans j'ai l'intention de l'attaquer au pénal car à l'état actuelle j'ai pas de voiture et j'ai une dette 4000€ sur 4 ans de plus suite à l'accident ma femme et moi on est en dépression. Si pas possible que cette personne il est dans la nature est je demande s'il y'a une justice j'ai été à la police brigade de police pour voir si ils ont convoqué la personne et ils m'ont largué et il m'ont dit d'écrire au procureur. À votre avis quel est le mieux de prendre un avocat et attaquer cette personne au pénal de moment j'ai nom et la plaque de véhicule ou attendre l'enquête de la Macif?

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **15:17**

Dépose plainte, c'est le conseil qui t'a déjà été donné par plusieurs intervenants, directement, par pli recommandé à l'adresse suivante :
Monsieur le Procureur de la République
près du tribunal de

Si tu as peur de faire une bêtise, prends un avocat et si tu n'en a pas les moyens, demande au greffe :

- le dossier à constituer pour obtenir l'aide juridictionnelle,

- la liste des avocats qui acceptent cette aide juridictionnelle,
l'avocat t'aidera dans cette démarche et défendra tes intérêts.

Par **Sam94**, le **29/10/2016** à **21:18**

bonjour la police mon signaler que la personne a déclaré la voiture l'a déclaré volé le lendemain de l'accident mais depuis l'achat de ce véhicule 07/2016 il n'a pas assuré j suis assuré au tiers est ce que le fonds de garantie m'indemnise dans cette situation et ç quoi les recours ?

Par **chaber**, le **30/10/2016** à **07:31**

bonjour

[citation] la personne a déclaré la voiture l'a déclaré volé le lendemain de l'accident mais depuis l'achat de ce véhicule 07/2016 il n'a pas assuré[/citation]cas classique pour tenter de se soustraire à ses obligations

Si le véhicule était assuré les garanties existeraient jusque la date de cession à l'assureur après les 30J si le véhicule n'était pas retrouvé

Dans votre cas recours auprès du FGAO

Par **Sam94**, le **30/10/2016** à **19:58**

Bonjour,

J'ai une question : Est-ce que, par rapport à une plaque immatriculation, mon assurance Macif est il y'a un fichier national pour savoir le véhicule qui m'a percuté ? mon véhicule il est assuré ou non dans une autre assurance car la Macif je ne leur fait plus confiance et je vais demander des écrits par rapport à leur enquête car déjà pour l'expert au départ, ils m'ont dit de payer 180 € et heureusement j'ai consulté des forum et on m'a donné l'information expert à titre conservatoire et quant je leur ai leur annoncé ça, ils ont changés et mandaté un expert.

Par **Sam94**, le **31/10/2016** à **08:06**

Bonjour j voulais savoir dans le cas où il y'a un délit de fuite et la voiture est immobilisé après l'accident et le véhicule n'est pas assuré est ce que le fonds de garantie m'indemniser?

Par **chaber**, le **31/10/2016** à **09:32**

[citation] Est-ce que, par rapport à une plaque immatriculation, mon assurance Macif est il y'a un fichier national pour savoir le véhicule qui m'a percuté ? mon véhicule il est assuré ou non dans une autre assurance [/citation]Un assureur a accès au fichier des cartes grises.

Pour l'instant votre assureur suit la procédure en écrivant au titulaire afin de connaître son assureur. S'il a reçu le compte-rendu de la police il a du découvert qu'il n'y avait pas assurance.

Tant qu'il n'y a pas d'écrit précisant la non assurance le FGAO ne peut être saisi

Par **Sam94**, le **02/11/2016** à **19:43**

Bonjour si le titulaire de l'accident ne répond pas est ce que dans le cas le responsable de l'accident ne répond pas l'assurance ne sait pas c'était lui ou un voleur de la voiture car jusqu'à présent on ne sait pas est ce que la voiture est déclaré volé ou non est ce s'il y'a délit de fuite responsable non identifier et le véhicule responsable immobilisé sur place sans assurance est ce que le fonds de garantie m'indemniser et c'est quoi les risques titulaire de l'accident car vraiment il m'a mis dans une situation délicate pas voiture pour aller au travail de plus je paye un crédit 5000€ en plus 2000€ en chèque. De toute façon cette personne j v pas le lâche j l'attaque en justice et il doit paye tout les malheurs qui m'a subi matérielle et surtout morales car depuis l'accident j dors très mal et j'ai la rage de plus ça fait 20 jours la police il n'ont pas convoquer encore

Par **chaber**, le **02/11/2016** à **20:10**

Le véhicule "volé" a été acheté en juillet. Depuis cette date l'acquéreur aurait donc du l'assurer.

Qu'il dépose plainte pour vol le 13 octobre, sa responsabilité reste engagée. Si le véhicule avait été assuré l'assureur aurait été connu pour permettre à votre propre assureur de vous indemniser selon la convention IDA.

S'il n'y a pas assurance il faudra comme déjà dit saisir le FGAO.

[citation] ça fait 20 jours la police il n'ont pas convoquer encore [/citation] convoquer qui?

Par **Sam94**, le **02/11/2016** à **20:18**

Merci en faite je donné des suppositions car de moment on trouve pas une personne lors de l'accident si pour ça sa m'a étonné que la police ne convoque pas le propriétaire du véhicule

afin de donné des explications paraport a l'accident de leur dire si il est assuré ou pas?

Par **Sam94**, le **02/11/2016 à 20:22**

Car ils ont les moyens de chercher son adresse et son numero téléphone afin de donner des renseignements sur l'accident et exiger de leur donner son assurance

Par **chaber**, le **03/11/2016 à 08:11**

bonjour

il me semble que la police ait simplement relevé la vignette assurance sur le pare-brise

Par **Sam94**, le **03/11/2016 à 08:32**

Bonjour modérateur la vignette verte assurance relève par la police et la vignette de l'ancien propriétaire du véhicule qui était vendu 07/2016 et l'ancien à résilier de moment il a vendu et il était à la Macif et il a donné une copie de coup la Macif ont le nom l'adresse de celui qui a causé l'accident

Par **Tisuisse**, le **03/11/2016 à 08:37**

C'est donc contre ce dernier qu'il faut déposer plainte;

Par **Sam94**, le **03/11/2016 à 09:03**

Merci

Par **Sam94**, le **04/11/2016 à 12:45**

Bonjour j v envoyé une lettre recommandé au procureur pour attaquer la personne en justice constitution partie civil ou j laisse l'assurance attaquer?

Par **chaber**, le **04/11/2016 à 15:24**

une plainte ne peut être déposée que par vous-même

Par **Tisuisse**, le **04/11/2016 à 15:25**

Ou via son avocat.

Par **Sam94**, le **04/11/2016 à 20:15**

Merci pour les conseils

Par **Sam94**, le **05/11/2016 à 19:42**

Bonsoir combien sa mis du temps depuis le dépôt de plainte a la police convocation au tribunal instance pour passer devant le juge?

Par **chaber**, le **05/11/2016 à 20:40**

cela peut prendre quelques mois

Par **Sam94**, le **06/11/2016 à 12:12**

Bonjour je suis assuré au tiers plus j suis victime de l'accident non responsable est ce que l'assurance Macif si je loue un vehicule paye la location ?

Par **chaber**, le **06/11/2016 à 16:14**

[citation]est ce que l'assurance Macif si je loue un vehicule paye la location ?[/citation]à priori NON sauf si c'est prévu dans votre contrat

Par **Sam94**, le **07/11/2016 à 18:06**

Bonjour j'ai été à la Macif il m'ont dit que l'expert a évalué 6700€ et la réparation 9900€ et il l'ont mis dans un dépôt. est ce que il vont me faire une proposition ou j v attendre des mois pour être indemnisé?

Par **chaber**, le **07/11/2016** à **18:14**

[citation] j v attendre des mois pour être indemnisé?[/citation]
comme déjà dit il faut attendre la certitude que l'adversaire ne soit pas assuré puis saisir le FGAO.

l'indemnisation par le FGAO peut prendre plusieurs mois.

Par **Mak94**, le **26/11/2016** à **10:39**

Bonjour j'ai le rapport de l'expert en m'indiquant que mon véhicule épave VEI et il signale que c'est un carombolage circulation et suite à ça l'assurance m'a dit que c'est foutu et que ça ne va pas constituer un dossier fonds de garantie j'ai pu récupérer les photos par le propriétaire 2ème véhicule senic en plus le rapport interne de la police le déroulement de l'accident c'est que le C4 est venu en face avec une vitesse et il a perdu le contrôle et il a heurté en même temps l'arrière senic qui était devant moi et le mien ma question est ce que je peux contester le rapport carombolage circulation à l'orque nos 2 véhicules sont touchés en même temps par la même voiture et j'ai l'impression l'assurance et l'expert font tout pour que je récupère rien et me coule une responsabilité dans l'accident merci

Par **chaber**, le **26/11/2016** à **11:54**

bonjour Mak94

Avant de vous répondre il conviendrait d'être plus explicite:

vous êtes en stationnement. qui vous a heurté? le C4?

le C4 n'est pas assuré?

[citation] et me coule une responsabilité dans l'accident[/citation] si vous êtes en stationnement je ne vois pas pourquoi vous seriez responsable